SI-19-015/LB/098E du 10 août 2004

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA REFORME DE L'ETAT

DIRECTION GENERALE
DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION
ET DE LA MAITRISE DES EFFECTIFS

2004-493 DU 30 DECEMBRE 2004

Décret n° _____/MFPRE/DGFP/DPME/SR portant engagement de certains candidats en qualité de médecin contractuel., en tête : monsieur **ANVOULI Parfait.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VISAS :

D.G.B.

D.G.C.F.

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu la convention collective du 1er septembre 1960, applicable aux agents contractuels et auxiliaires de la fonction publique ;

Vu le décret n° 90-522 du 14 septembre 1990, portant abrogation de certaines dispositions attribuant des avantages catégoriels dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998, portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifie par les décrets n°s 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

DECRETE :

Article 1er : Les candidats ci-après désignés, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de médecin contractuel de 1ère classe, 1er échelon, classés dans la catégorie I, échelle 1, indice 850 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population, selon le tableau ci-dessous :

N°	Noms et prénoms, date et lieu de naissance	Diplômes	Spécialité	Lieu d'obtention
1.	ANVOULI Parfait, né le 7 janvier 1967 à Brazzaville	Master of médical sciences et du certificat d'études spéciales	Pédiatrie et puériculture	Université de médecine et de pharmacie Carol Davila de Bucarest (Roumanie)
2.	ESSIERE Charles Achille, né le 28 mai 1968 à Djambala	Docteur en médecine	Médecine générale	Université de Kinshasa (RDC)
3.	ILLOYE Symphorien, né le 8 août 1962 à Ekongo	Docteur en médecine	Médecine générale	Université de médecine d'Azerbaïdjane (ex-URSS)
4.	NGOMBE Alexandre, né le 13 janvier 1962 à Ntokou-Aimé	Docteur en médecine	Stomatologie	Institut d'Etat de médecine de Kouban (ex -URSS)
5.	KOUMOU-OKANDZE Lazare, né le 31 mai 1961 à Inkouélé	Docteur en médecine	Médecine générale	Institut de médecine de Minsk (ex-URSS)
6.	OTSATSA Félix Xavier, né le 2 janvier 1964 à Brazzaville	Docteur en médecine	Médecine générale	Université de l'amitié des peuples de Russie (ex- URSS)
7.	KOSSALOBA Nicolas, né le 15 décembre 1962 à Endéké (Cuvette)	Docteur en médecine	Médecine générale	Université de l'amitié entre les peuples Patrice LUMUMBA (ex-URSS)
8.	AHOUET Gabriel, né le 20 septembre 1963 à Brazzaville	Docteur en médecine	Médecine générale	Université de l'amitié des peuples Patrice LUMUMBA (ex-URSS)
9.	LEBOUTOU Vincent, né le 4 mai 1967 à Congo - Makotimpoko	Docteur en médecine	Médecine générale	Institut supérieur des sciences médicales de la Havane (Cuba)
10.	GANONGO Théodora Marie Noéline, née le 24 décembre 1968 à Brazzaville	Docteur en médecine	Stomatologie	Université d'Etat de médecine de Kharkov (ex -URSS)

Article 2 : La période d'essai est fixée à quatre (4) mois.

Article 3 : Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1er septembre 1960.

Article 4 : Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera./-

2004-493

Brazzaville, le 30 Décembre 2004

Denis SASSOU N'GUESSO

Par le Président de la République

Le ministre de la fonction publique
et de la réforme de l'Etat

Gabriel ENTCHA-EBIA

Le ministre de l'économie, des finances
et du budget

Rigobert Roger ANDELY

Le ministre de la santé et de la population

Alain MOKA

AMPLIATIONS :

DGFP/DPME	3
MFPRE/SST	3
DGB	3
DGCF	2
MSP	2
DGS	10
INTERESSES	10
DOSSIERS	30
SGG/BC	2/65